



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 5 avril 2022 — N° 45**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

---

**AFFAIRES DU JOUR**

Moment de recueillement

**Projets de loi du gouvernement**

*Adoption*

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

À 11 h 16, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 28.

---

Le débat se poursuit.

**5 avril 2022**

---

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 102 est adopté.

---

Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, propose que le projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants.

À 12 heures, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

Mme Blais (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Marguerite Sylvestre Plante pour son engagement social et communautaire.

**5 avril 2022**

---

M. Leitão (Robert-Baldwin) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de la prévention de la conduite avec les facultés affaiblies.

---

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de féliciter le Pôle agroalimentaire de Lotbinière pour son initiative visant à implanter une épicerie de proximité.

---

M. Derraji (Nelligan) fait une déclaration afin de souligner le Mois de la jonquille.

---

M. Poulin (Beauce-Sud) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Lescomb pour ses 40 années au service de la municipalité de Saint-Robert-Bellarmin.

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de souligner le 40<sup>e</sup> anniversaire de La Marie debout, centre d'éducation des femmes.

---

Mme Charest (Brome-Missisquoi) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'usine IBM Bromont.

---

Mme IsaBelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de féliciter M. Pascal Day et la succursale BMR de Sainte-Martine, lauréats du Gala Reconnaissance AQMAT.

---

5 avril 2022

---

Mme Proulx (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles et des intervenants du Centre Yvon-Mercier.

\_\_\_\_\_

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Raymond Garneau, ex-député de Jean-Talon.

\_\_\_\_\_

À 13 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 03.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 mars 2022 par M. Ouellet (René-Lévesque) concernant le gel des tarifs d'électricité et la fixation du tarif résidentiel annuel par la Régie de l'énergie;

(Dépôt n° 452-20220405)

La réponse à la question écrite n° 74 demandant un engagement du gouvernement avec les entreprises d'économie sociale d'aide à domicile afin d'appuyer le virage vers le soutien à domicile, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 15 mars 2022 par M. LeBel (Rimouski);

(Dépôt n° 453-20220405)

5 avril 2022

---

La réponse à la question écrite n° 79 concernant la mise en place d'une prestation mensuelle afin de venir en aide financièrement aux adultes atteints de la maladie cœliaque, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 mars 2022 par Mme Ghazal (Mercier);

(Dépôt n° 454-20220405)

La réponse à la question écrite n° 80 concernant l'exclusion d'organismes à but non lucratif d'un appel de projet dans le cadre du programme Aide au développement des infrastructures culturelles, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 22 mars 2022 par Mme Ghazal (Mercier).

(Dépôt n° 455-20220405)

---

M. le président dépose :

Les prévisions budgétaires 2022-2023 et le rapport financier préliminaire 2021-2022 du Directeur général des élections du Québec et de la Commission de la représentation électorale du Québec;

(Dépôt n° 456-20220405)

Le rapport du Directeur général des élections du Québec intitulé *Financement politique : Bilan et perspectives 2021*;

(Dépôt n° 457-20220405)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 6 avril 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 458-20220405)

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

5 avril 2022

---

### Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 31 mars 2022 sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) proposant que le projet de loi n° 498, Loi proclamant la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive, soit adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 274 en annexe)

Pour : **107** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 498 est adopté.

### Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'autisme et l'importance de sensibiliser la population afin de briser les préjugés;

QU'elle rappelle qu'une personne autiste a besoin de services, de soins et de soutien de nos institutions;

QU'elle souligne qu'une personne autiste peut et veut contribuer à la société, qu'elle souhaite être écoutée et entendue et qu'elle désire aimer et être aimée;

QU'elle rappelle qu'une personne autiste doit avoir les mêmes droits que nous tous et que sa différence devrait être un atout à notre société plutôt qu'une contrainte;

5 avril 2022

---

QU'enfin, elle demande au gouvernement d'être exemplaire en matière d'inclusion afin que les personnes autistes réalisent leur rêve de participer activement à la société et d'être pleinement acceptés.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 275 en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la situation déplorable qui a cours au Centre jeunesse La Maison de Rouyn-Noranda, où des adolescents vivent dans un gymnase reconverti, dans des chambres minuscules sans porte ni fenêtre, avec un simple matelas au sol et sans accès direct à des installations sanitaires;

QU'elle déplore que cette situation inacceptable, qui devait être temporaire, dure depuis maintenant neuf mois;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement de prendre immédiatement les mesures appropriées afin d'assurer un milieu de vie digne pour ces adolescents.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

**5 avril 2022**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **276** en annexe)

Pour : **103** Contre : **0** Abstention : **0**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale affirme que la confiance des citoyens envers leurs institutions est une condition essentielle à la pérennité d'une démocratie forte et saine;

QU'elle rappelle que l'intégrité du processus électoral est un élément fondamental au maintien de cette confiance;

QU'elle exige que tous ses membres respectent les dispositions de la Loi électorale.

La motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **277** en annexe)

Pour : **99** Contre : **0** Abstention : **0**

---

**5 avril 2022**

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Perry Mélançon (Gaspé), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la pertinence et de l'importance des conclusions du rapport de la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire;

QUE l'Assemblée nationale souligne l'importance de reconnaître, protéger et promouvoir la liberté universitaire;

QU'elle reconnaisse la mission de l'université qui consiste en la production et la transmission de connaissances par des activités de recherche, de création, d'enseignement et de services à la collectivité;

QU'elle rappelle que l'autonomie universitaire et la liberté universitaire sont des conditions essentielles à l'accomplissement de la mission de l'université;

QU'elle souligne que les membres de la communauté étudiante doivent recevoir une formation de qualité;

QU'elle indique que les établissements devraient défendre et protéger la liberté universitaire contre toutes pressions qui viseraient à en limiter l'exercice ou la portée, qu'elles proviennent de l'intérieur ou de l'extérieur des établissements;

QU'elle précise que dans leur contexte pédagogique, les salles de cours ne peuvent être considérées comme des « espaces sécuritaires » (safe spaces) et qu'elle reconnaisse que toutes les idées et tous les sujets sans exception peuvent être débattus de manière rationnelle et argumentée au sein des universités;

QU'enfin, elle spécifie que les traumatismes relèvent des choix pédagogiques des membres du corps professoral et s'inscrivent dans l'exercice de la liberté universitaire.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

5 avril 2022

---

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 29, Loi visant à faciliter le déroulement des prochaines élections générales au Québec;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives.

---

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission des transports et de l'environnement se réunira en séance de travail afin de statuer sur la possibilité que la Commission se saisisse de mandats d'initiative.

5 avril 2022

---

### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, informe l'Assemblée que, le mercredi 6 avril 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji (Nelligan).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale déplore qu'après près de 4 ans d'un gouvernement caquiste, le nombre de Québécois en attente d'un médecin de famille soit passé de 400 000 à plus d'un million de Québécois;

QU'elle rappelle que la Coalition Avenir Québec avait promis, lors de la campagne électorale de 2018, qu'un gouvernement caquiste offrirait un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle prenne acte que le gouvernement caquiste a brisé sa promesse faite aux Québécois et qu'elle n'entend plus offrir un médecin de famille à tous les Québécois;

QU'elle reconnaisse que la réforme en santé déposée par le gouvernement caquiste ne règlera pas les problèmes d'accès aux soins de première ligne;

QU'elle constate que les Québécois font maintenant les frais de l'inaction et du manque de leadership du gouvernement caquiste en santé;

QU'enfin, l'Assemblée nationale condamne l'abandon du gouvernement caquiste en matière d'accessibilité à un médecin de famille pour tous les Québécois.

5 avril 2022

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption*

L'Assemblée reprend le débat, ajourné plus tôt au cours de la présente séance, sur la motion de Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, proposant que le projet de loi n° 101, Loi visant à renforcer la lutte contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité ainsi que la surveillance de la qualité des services de santé et des services sociaux, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 101 est adopté.

---

M. Lacombe, ministre de la Famille, propose que le projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Le débat est ajourné au nom de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis).

---

À 18 h 30, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 6 avril 2022, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

862

5 avril 2022

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) :

(Vote n° 274)

POUR - 107

Allaire (CAQ)	David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)
Anglade (PLQ)	Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dorion (QS)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Dufour (CAQ)	(Champlain)	(Côte-du-Sud)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Berthier)
Barrette (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Fortin (PLQ)	(Les Plaines)	Reid (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Foster (CAQ)	Leduc (QS)	Rizqy (PLQ)
Bérubé (PQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Roberge (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Roy (IND)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	Samson (IND)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (IND)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	

5 avril 2022

---

Sur la motion de Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Arseneau, chef du troisième groupe d’opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 275)

**POUR - 103**

Allaire (CAQ)	Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	(Champlain)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Reid (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leitão (PLQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lemay (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemieux (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (IND)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chapleau)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (IND)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	

**5 avril 2022**

---

Sur la motion de Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue), conjointement avec Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

**(Vote n° 276)**

*(Identique au vote n° 275)*

---

5 avril 2022

---

Sur la motion de M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Tanguay (LaFontaine), M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

(Vote n° 277)

**POUR - 99**

Allaire (CAQ)	Dorion (QS)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arcand (PLQ)	Dufour (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	(Côte-du-Sud)
Arseneau (PQ)	Émond (CAQ)	Lecours (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Les Plaines)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Provençal (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Lefebvre (CAQ)	Reid (CAQ)
Bélangier (CAQ)	Foster (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Lemay (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	(Jonquière)	Lemieux (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Rousselle (PLQ)
(Prévost)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	Roy (IND)
Blais (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Bonaventure)
(Abitibi-Ouest)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Sauvé (PLQ)
Bussière (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Simard (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Montpetit (IND)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Ciccione (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	LeBel (CAQ)	Poulin (CAQ)	
	(Champlain)		